Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 23 (1935)

Heft: 458

Artikel: Les femmes et la Société des Nations : à l'ordre du jour de l'Assemblée...

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-262017

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A.
31 AOUT 1935 — GENEVE
VINGT-TROISIÈME ANNÉE. — N° 458.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, Crêts de Pregny
ADMINISTRATION
Mlle Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE . . . . Fr. 5.—
ÉTRANGER . » 8.—
Le numéro . . » 0.25
Les abonnements partent du 1er janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
La ligne ou son espace : 40 centimes
Réductions p. annonces répétées

Toute question de liberté touche pour nous à une question d'existence. La nature nous a octroyé ce dangereux privilège de ne pouvoir être que si nous savons être libres.

Eugène RAMBERT.

Lire en 2me page:
M.-L. P.: *In Memoriam: Mme Julia Fulpius-Gavard.*
Les suffragistes et la revision de la Constitution.
E. Gd: *Une élection de femmes juges à Genève.*

En 3me et 4me pages:
Le Bureau temporaire de l'Alliance Internationale pour le Suffrage à Genève.
Le salon des arts ménagers au prochain Comptoir suisse.
Correspondance: A propos de la vie d'une petite Chinoise.
Alliance nationale de Sociétés féminines suisses.

En feuilleton:
D. Paccolat: *Notre Cours de vacances à Bulle.*
Publications reçues.

Journée Féminine Romande de la Démocratie

Dimanche 1er Septembre, à 14 h. 30
SALLE DU GRAND CONSEIL
LAUSANNE

sous la présidence de Mme A. de MONTET (Vevey)
Présidente de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

La Démocratie et la Votation Fédérale du 8 Septembre

Orateurs: **MM. J. CHAMOREL,** avocat et député (Vaud).
R. RUBATTEL, directeur de la *Revue* et député (Vaud)
Ch. ROSSELET, conseiller national (Genève).

Présentation d'une Résolution : **Mlle GOURD,** présidente du Groupement genevois « La Femme et la Démocratie »

N.-B. — Cette même résolution sera soumise le même jour aux participantes de réunions analogues à Bâle, à Berne, et à Zurich, et une fois adoptée sera communiquée à toute la presse.

CHŒUR DE JAQUES-DALCROZE

A l'issue de la séance, les participantes sont cordialement engagées à se rencontrer pour une modeste collation.

Invitation cordiale à toutes les femmes de la ville et de la campagne que préoccupe, au moment de cette si importante votation fédérale, l'avenir de notre pays. Toutes les Société féminines de la Suisse romande sont priées d'envoyer deux déléguées à cette « Journée romande de la Démocratie ».

Ce programme tient lieu d'invitation. On peut s'en procurer d'autres exemplaires encore : pour Vaud, auprès de *Mlle Françoise Fonjallaz, Epesses;* pour Genève, auprès de *Mlle Gourd, Crêts de Pregny;* pour Neuchâtel, auprès de *Mme M. Challandes, Parcs, 58, La Chaux-de-Fonds.*

Femmes électrices, Comment voteriez-vous dimanche ?

La revision de la Constitution fédérale

Sans grand bruit, voici que s'approche peu à peu la date à laquelle les électeurs suisses auront à prendre une des décisions les plus importantes qui leur ait été demandée depuis longtemps: la revision totale de notre Constitution fédérale, donc de la Charte fondamentale de notre pays, qui lui donne son unité et la marque de son caractère. Et l'indifférence de beaucoup à l'égard de cette votation est étonnante et pénible à constater, quand on songe aux luttes acharnées qui ont précédé d'autres consultations populaires touchant à des intérêts matériels.

Actuellement, les anciens partis politiques se tiennent prudemment sur la réserve, préférant évidemment ne pas risquer de perdre certains privilèges que l'ordre actuel leur a conférés. Par contre, la revision est réclamée avec ardeur par des groupements de jeunes électeurs, qui voient dans cette œuvre un vaste champ d'activité pour leurs forces encore neuves. Puis, il y a la foule des femmes, pour lesquelles se pose cette grave question: un ordre nouveau, établi sans leur concours, répondra-t-il ou non à ce qu'elles demandent de la Constitution de leur pays ?

Un certain nombre d'entre elles sont persuadées qu'une revision totale ne pourra pas se faire sans apporter une amélioration à leur situation, et c'est pourquoi elles seraient prêtes à appuyer la demande de revision. Il est certain, en effet, que la question des droits de la femme devra être prise en considération; mais ne nous berçons pas d'illusions: dans une période d'âpres luttes pour chasser la femme du marché du travail, il est difficile de croire que des concessions politiques puissent lui être faites, faute d'une large inspiration vraiment démocratique qui ferait du droit de collaboration politique de la femme un simple acte de justice. Or, c'est précisément cette largeur d'esprit qui fait défaut aujourd'hui, tant au sein des anciens partis que parmi les jeunes, qui prétendent renouveler la politique. Et cette constatation nous amène à subordonner la question particulière de l'intérêt qu'aurait *pour les femmes* une revision constitutionnelle totale à celle, plus haute et plus générale, de l'*idéal démocratique*. Idéal qui doit faire vibrer aujourd'hui tous nos cœurs — cœurs d'hommes et cœurs de femmes. C'est donc à ce point de vue que nous nous placerons dans les considérations qui suivent.

Des difficultés et des abus tant politiques qu'économiques ont fait naître des doutes quant à la valeur de notre Constitution actuelle. Il semblerait que son adaptation aux temps présents écarterait nombre des maux dont nous souffrons.

(La suite en 3e page.) A. Leuch.

Texte de la Résolution qui sera proposée le 1er septembre au vote des Assemblées féminines de Lausanne, de Bâle, de Berne et de Zurich

Les femmes suisses rassemblées le 1er septembre,

Attendant avec anxiété le résultat de la votation sur la revision totale de la Constitution fédérale,

Déplorant de n'avoir aucun droit à faire valoir leur avis sur une question d'importance décisive pour l'avenir du peuple suisse tout entier,

Convaincues que la volonté d'union intérieure de notre peuple, et par conséquent sa force de résistance aux influences et aux attaques de source étrangère, ne peuvent subsister que de par la libre décision de citoyens tous égaux en droits,

Attachent par conséquent une valeur toute spéciale à la reconnaissance des droits et des devoirs de la démocratie à tous les citoyens et à toutes les citoyennes, et demandent que, quelle que soit l'issue de la votation, et à l'encontre de nombreuses tendances récemment manifestées, les principes de la responsabilité personnelle, de la liberté individuelle, de l'égalité, de la tolérance, et de l'humanité continuent à être garantis par la Constitution, comme le bien le plus précieux de la Confédération suisse.

Les Assemblées féminines du 1er septembre dans d'autres villes suisses

Si les Romandes ont décidé de se grouper ce jour-là à Lausanne, un effort analogue est fait à Zurich pour réunir les femmes des cantons de la Suisse orientale. Organisée par le Groupement « La Femme et la Démocratie » et par les *Frauenzentralen* de Zurich et de Winterthour, cette manifestation aura lieu dans la Salle du Tribunal de l'*Hirschgraben*, et débutera par le beau chant de la Landsgemeinde d'Appenzell: *Alles Leben strömt von dir*, et la lecture solennelle du Pacte de 1291. Quatre oratrices prendront successivement la parole, la première indiquant l'évolution de la Constitution fédérale au cours des âges, deux autres considérant la revision au point de vue des travailleuses et à celui des paysannes, et la dernière, Mlle Maria Fierz, la présidente du groupement suisse « La Femme et la Démocratie », dont chacune de nous admire l'élévation de vues et la chaleur de convictions, parlant sur ce sujet: *Liberté et solidarité humaine*. Le chœur *O mein Heimatland* terminera la manifestation qui s'étendra sur toute la journée du dimanche.

A Berne, c'est dans le cadre solennel de la cathédrale que le Comité local d'organisation convoque, pour 10 heures et demie, le matin, les femmes de tout le canton. Là aussi, un chant en chœur du *Cantique suisse*, et la lecture du Pacte de 1291; puis une conférence de notre ami, le professeur Ernest Bovet, sur ce sujet: *Pourquoi tenons-nous à notre démocratie?* et trois interventions féminines de Mlles Berta Trussel, la présidente d'honneur de la Société d'utilité publique des Femmes suisses, de Mlle Rosa Neuenschwander, présidente de la Fédération des Sociétés féminines bernoises, et de Mlle Hanna Bichsel. La cérémonie se terminera le matin même par le chœur final *O mein Heimatland*.

A Bâle, enfin, les Sociétés organisatrices (*Frauenzentrale*, Suffrage, Groupe de Femmes socialistes) ont choisi comme lieu de rencontre pour les femmes des deux demi-cantons l'une des salles de la Foire d'échantillons. La séance sera ouverte à 3 heures par le chant de la Landsgemeinde d'Appenzell, puis deux oratrices prendront successivement la parole: Mme Gschwind-Regenass, qui parlera de *La forme de notre Constitution*, et Mlle Emmi Bloch (Zurich), qui exposera les vœux des femmes quant à la revision, marquant ce qui, selon elles, doit être modifié, et ce qui au contraire doit subsister. Comme dans les trois autres villes, la même résolution sera votée, et la manifestation se terminera par un chant en chœur.

Les femmes et les Commissions officielles

Nous sommes heureuses d'apprendre que, dans sa séance du 3 août dernier, le Conseil d'Etat du canton de Genève a nommé, sur présentation du Comité de l'Association pour le Suffrage, Mme Elly Plattner membre de la Commission de surveillance de la Caisse cantonale d'assurance-chômage.

Mme Plattner est une jeune juriste, pleine d'ardeur et d'entrain, féministe fervente et active. Toutes nos félicitations.

Les Femmes et la Société des Nations

A l'ordre du jour de l'Assemblée...

... qui s'ouvrira, comme le savent nos lecteurs, le lundi 9 septembre, figurent, à côté des angoissants problèmes qui touchent de si près au maintien de la paix mondiale, plusieurs questions d'intérêt féministe direct.

La question de la nationalité de la femme d'abord, qui a depuis si longtemps sa place au programme de nos grandes organisations féminines, tant nationales qu'internationales, et dont la S. d. N. s'est déjà occupée, mais sans la résoudre dans le sens de l'égalité des droits réclamée par les féministes. Lors de l'Assemblée de 1934, quinze délégations avaient demandé que l'examen de cette question fût de nouveau porté à l'ordre du jour, en tenant compte du fait nouveau que constitue la Convention sur l'égalité des femmes en

Appel de propagande aux Femmes de Genève

en faveur de l'élection de deux femmes comme juges à la Chambre pénale de l'Enfance

(Votation cantonale du 8 septembre 1935)

Mlle Blanche RICHARD, juge assesseur pédagogue
Mme le Dr. GOLAY-OLTRAMARE, juge assesseur suppléant

(Voir article en 2e page)

matière de nationalité, signée à la Conférence panaméricaine de Montevideo en 1933; mais cette demande étant parvenue le jour précédant la clôture de l'Assemblée, il fut convenu de remettre l'affaire à l'Assemblée de 1935. C'est ainsi que la question revient maintenant à Genève.

De plus, et comme nous l'avons déjà dit ici, quatre Etats sud-américains ayant signé, lors de cette même Conférence de Montevideo, une Convention établissant l'égalité des droits entre hommes et femmes sur le territoire des Etats contractants, quelques délégations ont cru faire merveille en demandant également à la S. d. N. de s'occuper de cette question, lors de sa réunion de 1935. Nous avons déjà eu l'occasion d'exposer les graves inconvénients de réalisation pratique de ce mode de faire, et l'opposition qu'il rencontre auprès des féministes qui connaissent les possibilités de Genève, — ceci d'autant plus qu'une publication officielle des actes de la Conférence de Montevideo révèle maintenant que cette Conférence s'est prononcée *contre* la méthode de reconnaître l'égalité des droits au moyen d'une Convention internationale, et que c'est en marge de cette Conférence qu'a été signée (mais pas encore ratifiée, ce qui lui enlève toute valeur d'application) cette fameuse Convention ! Mais puisque la question est à l'ordre du jour de Genève, il faut, avec Convention ou sans Convention, tirer le meilleur parti possible de ces circonstances, et c'est à quoi vont s'employer les grandes organisations féminines internationales. Ceci joint aux questions habituelles qui reviennent chaque année à l'ordre du jour, telles que la protection de l'enfance, la traite des femmes, la situation des femmes dans les pays sous mandat, la lutte contre l'esclavage, etc., on voit que la « saison féministe de Genève » de 1935 a du pain sur la planche !

Les femmes déléguées à l'Assemblée

Il est encore trop tôt, au moment où ces lignes sont écrites, pour disposer de beaucoup de renseignements à ce sujet. Nous savons seulement que, comme d'habitude, la Grande-Bretagne a désigné pour faire partie de sa délégation une femme membre du Parlement, et que l'Australie a profité de la présence en Europe de Mrs. Richsbieth, présidente de la Ligue des Femmes électrices, et membre du Comité de l'Alliance Internationale, pour la charger de représenter à Genève les femmes citoyennes du cinquième continent. Toutes nos félicitations.

Revision de la Constitution Fédérale

FEMMES SUISSES

L'avenir de notre pays est en jeu

Et Nous ne Votons pas!

Association suisse pour le Suffrage féminin

Les suffragistes et la revision de la Constitution

A côté du grand mouvement féminin en faveur de la démocratie, auquel nous assistons cette semaine à l'occasion de la votation du 8 septembre, nos suffragistes suisses, bien que presque toutes déjà très activement occupées à l'organisation des « Journées » de Lausanne, de Bâle, de Berne et de Zurich, ne laissent pas échapper, bien loin de là! cette occasion de manifester. Car n'est-ce pas une amère ironie que tant de femmes, qui réclament, depuis tant d'années, une modification constitutionnelle essentielle, soient considérées comme des incapables et des indifférentes, quand la question se pose de transformer de fond en comble notre Charte nationale?...

Un peu partout donc, les suffragistes agissent par les moyens de démonstration qui sont à leur disposition. Ici, au moyen de la distribution de feuilles volantes dans les boîtes aux lettres des quartiers les plus populeux; là, par l'affiche que le Comité Central a fait éditer. Dans certaines villes, on se contente de la faire placarder sur les colonnes et les cadres; dans d'autres, l'on s'efforce de varier et de renouveler les méthodes pour attirer l'attention sur le déni de justice qui nous est fait: c'est ainsi qu'à Lausanne, ce seront des hommes-sandwiches, qui promèneront des affiches à travers la ville (pourquoi pas des femmes?) et à Genève, une dizaine de fringantes autos, toutes conduites par de charmantes chauffeuses suffragistes, circuleront en cortège dans les rues les plus animées, pour mieux faire voir et réaliser notre protestation. L'on avait songé aussi à des clichés dans des cinémas, à d'autres manifestations encore... mais les bourses suffragistes sont malheureusement trop souvent proches parentes de celle de Töpffer! et tant de tâches impérieuses attendent nos Sociétés féministes qu'elles sont obligées, pour pouvoir faire face à tout, de modérer leur effort. Mais si les moyens matériels manquent, hélas! le zèle, lui, ne fait pas défaut, et il est réconfortant de constater qu'en ces journées si importantes pour les destinées de notre pays, nombreux sont les hommes, comme les femmes, qui réalisent combien nous révolte la flagrante injustice de notre minorité politique et notre volonté persévérante d'ariver au plus tôt à la faire cesser.

IN MEMORIAM

Mme Julia Fulpius-Gavard

C'est avec une tristesse émue que nous nous concentrons pour un dernier hommage à celle qui fut si pleine de vie rayonnante, qu'on ne peut se figurer qu'elle ne reviendra plus parmi nous, alerte, enthousiaste, domptant de sa belle foi dans le bien les hésitations ou les sceptimismes, toujours à l'avant-garde quand il s'agissait d'aider, de consoler... Mme Fulpius-Gavard frappait de prime abord par deux qualités: son ardeur au service du prochain, comme de toute idée qu'elle estimait juste, et l'imagination grâce à quoi elle savait donner une forme sensible à ses aspirations. Mais il fallait la voir à l'œuvre. On s'apercevait alors qu'un autre don précieux lui avait été accordé, celui qui est à la base de toute réussite: la persévérance.

L'Union des Femmes de Genève, et, avant tout ce bureau de placement qu'elle avait réorganisé et dont elle était l'âme, ont envers elle une grande dette de reconnaissance. L'Ouvroir aussi a bénéficié de l'intérêt, du dévouement, de l'esprit pratique qu'elle savait lui apporter, et de sa chaleur de cœur toujours opérante. Pour les lamentables défilés de chômeuses pour lesquelles il n'y avait pas moyen de trouver une occupation, même temporaire, lorsqu'elle ne pouvait leur offrir elle-même un secours matériel, sa compassion ne s'exprimait pas en paroles vides, et son désir d'aider créait parfois l'aide inespérée.

Abonnée fidèle du *Mouvement Féministe*, auquel, récemment encore, elle envoya un article sur la princesse Belgioioso, elle fut une des ouvrières les plus actives lorsqu'il s'agit de recueillir des signatures pour la pétition suffragiste de 1928-1929. Et son fils aîné a suivi les traces maternelles, et fait partie, pendant quelques années, du Comité de notre Association genevoise pour le suffrage féminin. Nous voyons là la marque de ce que Mme Fulpius fut pour les siens, et le vide qu'elle laisse dans sa famille, comme dans son cercle d'amitiés.

Mme Fulpius, qui, dans sa première jeunesse, habita un certain temps l'Italie, s'était prise d'un de ses beaux enthousiasmes pour la littérature de ce pays; elle en connaissait à fond la langue, qu'elle parlait avec l'accent du terroir, comptait parmi les spécialistes dans l'étude de Casanova, et correspondit avec plusieurs casanovistes connus. Sur cet auteur, elle a fait paraître, aux Editions Spes, un *Bréviaire*, il y a quelques années, et elle avait un gros manuscrit illustré prêt à être publié en volume. On se souvient aussi de sa spirituelle causerie avec projections sur ce sujet à l'Union des Femmes. Très bonne traductrice, elle avait une prédilection pour les auteurs dramatiques italiens (Lopez, Brunelli et surtout Pirandello, qui n'est certes pas facile.) Deux de ses pièces traduites ont été jouées aux « Amis de l'Instruction ».

Ce goût pour le théâtre, il eut l'occasion plus d'une fois de s'épanouir dans le local même de l'Union, où l'humour, l'entrain, les trouvailles de Mme Fulpius contribuèrent au vif succès des revues d'Escalade, succès qui avait pour elle un autre attrait: celui d'alimenter la caisse des chômeuses.

A ces chômeuses, aux œuvres de l'Union des Femmes, elle y a pensé jusqu'à la fin, dans cette cruelle maladie qui l'a emportée, puisqu'elle exprima le désir qu'au lieu de fleurs, on offrît à sa mémoire ce qui lui était bien plus précieux: un don en leur faveur.

M.-L. P.

Une élection de femmes juges à Genève

Comme un événement ne vient jamais seul, la journée du 8 septembre, consacrée dans toute la Suisse à la votation populaire sur la revision totale de la Constitution fédérale, verra aussi à Genève un événement nouveau dans les annales de notre féminisme romand: l'élection par le Peuple Souverain de deux femmes juges à la Chambre pénale de l'Enfance.

Nos lectrices n'ont pas oublié comment notre Parlement cantonal, en réorganisant notre Tribunal pour enfants (à la création duquel, il y a plus de vingt ans, nos Sociétés féminines s'étaient déjà directement intéressées), avait décidé que certains postes de ce Tribunal pourraient être accessibles aux femmes, et cela sans réaliser que, constitutionnellement, ce bon mouvement n'avait aucune valeur, la Constitution cantonale exigeant que les magistrats de l'ordre judiciaire soient en possession de leurs droits politiques ! Le plus simple aurait peut-être été alors de nous reconnaître ces droits; mais le Grand Conseil en jugea autrement, rédigea une loi constitutionnelle qui fut, comme faire se devait, soumise aux électeurs, et le 24 février dernier, ceux-ci décidaient, à une écrasante majorité, que l'un des postes de juge assesseur à la Chambre pénale de l'enfance (la Chambre est composée d'un juge juriste, et de deux assesseurs, obligatoirement l'un médecin, l'autre pédagogue) *pourrait* être accessible à une femme.

Nos Sociétés féminines, enchantées de ce petit progrès, se hâtèrent alors de s'entendre pour présenter une candidate au choix du Parlement, qui se croyait compétent pour procéder à cette nomination. Mais de nouveau sa décision se heurta à une disposition constitutionnelle: le Grand Conseil ne peut élire que trois juges au maximum, et quand ce chiffre est dépassé, c'est de nouveau au Peuple Souverain qu'il faut recourir. Or, la Chambre pénale de l'Enfance comprenant d'après la nouvelle loi sept juges (les trois magistrats mentionnés plus haut, plus quatre suppléants), il était évident que c'était au corps électoral à se prononcer, et la date choisie fut celle de la prochaine votation populaire à l'horizon, soit le 8 septembre.

Voilà comment nous nous trouvons, féministes genevoises, devant cette situation bizarre de devoir tenter, nous qui ne sommes pas électrices, de faire élire, à un poste admirablement fait pour elles, des femmes par des hommes ! La tâche n'est pas facile, mais nous saurons lui faire face. Cinq Sociétés féminines de notre ville (Union des Femmes, Association pour le Suffrage, Femmes univer-

Notre Cours de Vacances à Bulle

Le Cours de vacances suffragiste, qui eut lieu du 15 au 21 juillet dernier, est le dix-septième de la série des cours organisés par notre Association. Il tint ses assises à Bulle et groupa une vingtaine de participantes. Je n'ai pas besoin de rappeler ici le but visé par ses organisatrices: toute lectrice du *Mouvement* le connaît. Je préciserai seulement qu'il fut très réussi, et que, foi de participante, l'agréable communauté, que réalisa pour une semaine le groupement de ces femmes venues de tous les points de la Suisse, ne se désagrégea pas sans quelques regrets.

Chacune de nous remporta de Bulle exactement ce qu'elle était venue y chercher: un enrichissement intellectuel, des impressions délicieuses de sympathie, de camaraderie à travers les langues et les frontières cantonales, des visions de plantureux paysages gruyériens, de clair de lune romantique sur un château féodal, puis la mémoire, plusieurs fois rafraîchie, d'une saveur « couleur locale »: crème et fraises des bois, crème et framboises des haies!

Il y eut de tout! De quoi satisfaire les plus gourmandes comme les plus éclectiques. Et c'est tant pis pour les *Welches*, qui n'ont pas su profiter du fait que le cours de vacances était si près d'elles, cette année. Elles auront perdu le bénéfice spirituel de magnifiques conférences, l'enchantement du lac de Montsalvens, la vue de Phébé caressant les tours de Gruyères, les fraises, les framboises, la crème, et tout ce que je ne dis pas, tant par pitié pour les absentes qui s'en mordraient les doigts d'envie, que par crainte d'abuser de l'hospitalité de ce journal!

Parmi les oratrices inscrites au programme du Cours, la première qui se fit entendre, Mme Germain, présidente du groupe de Chambéry de l'Union française pour le suffrage des femmes, développa, avec beaucoup de charme dans l'anecdote et de précision dans l'enchaînement des faits, l'historique du féminisme en France. Elle fut très applaudie, et l'on sentit vibrer dans l'auditoire, quand elle prononça sa péroraison, une émotion qui pourrait être qualifiée de... solidarité dans le malheur, celle qui devait le mieux nous mettre à l'unisson avec cette Française réclamant si éloquemment ses droits politiques.

Puis ce fut le tour d'une conférencière d'un genre très différent, Mlle le Dr. Elisabeth Rotten, de Gessenay, qui exprima dans un allemand très pur, très châtié, très littéraire, toute sa foi en un mouvement éducatif moderne, dont elle s'était fait l'apôtre. La conférence de Mlle Rotten s'intitulait: *L'éducation démocratique: un pilier de l'édifice social et international.* Elle fut magistrale et nous fit partager la conviction qu'un plan d'éducation de l'enfance et de l'adolescence, basé avant tout sur le développement des sentiments de fraternité et de solidarité, sur la lutte contre l'égoïsme individuel, pourrait unir les jeunes générations par-dessus les barrières des intérêts nationaux divergents et faire régner sur le monde la paix si ardemment désirée.

Vient ensuite à la tribune Mlle Grütter (Berne), qui était si impatiemment attendue de nous toutes. Mlle Grütter, qui possède le don merveilleux de rendre vivant tout ce qu'elle évoque, brossa du Congrès d'Istamboul, et du voyage qu'elle fit en Turquie, un tableau où l'humour qu'on lui connaît avait sa touche finement originale. L'exposé très clair, très détaillé, de ce sujet: *Le développement des Foyers populaires en Suisse*, par Sœur Anni Pflüger (Zurich), vint encore varier l'atmosphère de la salle, le lendemain matin. Ce problème de l'instruction et de l'éducation populaires des adultes ne peut pas ne pas intéresser une féministe. Sœur Anni Pflüger sut lui donner son maximum de passion et d'importance, et nous avons conclu, en l'entendant, que le champ de travail, où la femme-citoyenne aura sa part

Le Cours de Vacances de Bulle *Cliché Mouvement Féministe*

(avec l'adjonction d'un futur suffragiste neuchâtelois)

Au premier rang, de gauche à droite, les organisatrices: Mmes Braendly (Zurich), Vischer-Alioth (Bâle) Leuch (Lausanne), Mlle Dutoit (Lausanne), Mlle Grutter (Berne). Au troisième rang, aux deuxième et troisième places en partant de gauche: Mlles M. Kammacher (Montreux) et, vue de profil, Denise Paccolat (Martigny), auteur de l'article que nous publions.